



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 AVRIL 2015

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 27 AVRIL 2015

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce vingt-septième jour du mois d'avril 2015, à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
Monsieur le conseiller André Fournier
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
Madame la conseillère Nathalie Laprade
Madame la conseillère Sandra Gravel
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier
Monsieur le directeur adjoint du service de l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment Pascal Bérubé
Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, reprise de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
4. Demande de dérogation mineure - Multivrac - 3890, route de Fossambault
5. Certificat relatif à la procédure d'enregistrement règlement 1283-2015
6. Procès-verbal de correction
7. Avis de motion: matériel pour le service de protection contre les incendies
8. Avis de motion : entretien des bâtiments sur le territoire de la ville
9. Avis de motion : modification du règlement de zonage numéro 1259-2014
10. Avis de motion : modification du règlement sur les permis et certificats numéro 1268-2015
11. Redressement cadastral
12. Assistance au déménagement de la clinique médicale
13. Amendement à la résolution numéro 89-2015: portes caserne incendie
14. Amendement à la résolution numéro 223-2015: concours lieutenant éligible
15. Amendement à la résolution numéro 559-2014 : bail d'emplacement de la tour de communication
16. Expertises supplémentaires: contamination terrain ancienne caserne
17. Achat d'un camion pick-up / remplacement du véhicule numéro 5317.1
 - a. Autorisation d'achat
 - b. Crédit-bail
18. Signature d'une entente avec le MTQ : balayage des rues
19. Aménagement d'un parc à chiens
20. Coupe d'arbres: ligne électrique rue du Levant
21. Modification du bail: affichage parc industriel
22. Cautionnement Événements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
23. Plan directeur du parc du Grand-Héron
24. Dépôt de la liste des engagements financiers
25. Approbation de la liste des comptes à payer de plus de 2 500 \$
26. Autres sujets
27. Période de questions
28. Clôture de la séance



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 AVRIL 2015

Le quorum étant constaté, la séance du mois d'avril est reprise.

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

230-2015 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

231-2015 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 13 avril 2015 comme il a été présenté.

ADOPTÉE

CONSULTATION SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec et des membres du conseil, le directeur adjoint à l'urbanisme, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, explique la demande de dérogation mineure déposée par M. Gilles Martel afin de permettre la construction, au 3890, route de Fossambault, d'un appentis implanté à 6,14 mètres de l'entrepôt existant et afin d'agrandir le bâtiment complémentaire, alors qu'il sera situé à 2,4 mètres de la ligne de lot latérale.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure.

232-2015 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MULTI-VRAC - 3890, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée par M. Gilles Martel afin de permettre la construction, au 3890, route de Fossambault, d'un appentis implanté à 6,14 mètres de l'entrepôt existant et afin d'agrandir le bâtiment complémentaire, alors qu'il sera situé à 2,4 mètres de la ligne de lot latérale;

ATTENDU que le fait d'accepter la demande permettrait au requérant d'améliorer l'aspect esthétique de son terrain commercial;

ATTENDU que le terrain voisin est vacant et boisé;

ATTENDU que le fait de construire l'appentis ne nuirait pas à la circulation sur le site;

ATTENDU que la demande est faite de bonne foi;

ATTENDU que le terrain est profond, mais pas très large et que ces dérogations permettraient au requérant d'optimiser l'utilisation de celui-ci;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 24 mars 2015;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 AVRIL 2015**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'acquiescer à la demande de dérogation mineure présentée par M. Gilles Martel de Multi-Vrac Écono afin de permettre la construction, au 3890, route de Fossambault, d'un appentis annexé au bâtiment principal qui serait implanté à 6,14 mètres de l'entrepôt existant, alors que l'article 7.3.2.3 du règlement de zonage numéro 1259-2014 exige une distance de dégagement de 10 mètres.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'acquiescer à la demande d'agrandissement du bâtiment complémentaire qui serait situé à 2,4 mètres de la ligne latérale alors que l'article 7.3.2.1 du même règlement exige une distance de 6 mètres dans la zone 130-C.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1283-2015**

La greffière adjointe donne lecture du certificat d'enregistrement émis suite à la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le règlement numéro 1283-2015 fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

**DÉPÔT D'UN AVIS DE CORRECTION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 1266-2014
À LA SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2014**

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le directeur général et greffier dépose un procès-verbal de correction, indiquant qu'afin de corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture, il a modifié le règlement 1266-2014, adopté par la résolution 624-2014, afin de corriger le titre et d'y ajouter la mention : «à». Par conséquent, le titre du règlement se lit dorénavant comme suit : règlement numéro 1266-2014 pourvoyant à la citation du site patrimonial du Manoir seigneurial Juchereau-Duchesnay.

**AVIS DE MOTION
MATÉRIEL POUR LE SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

Monsieur le conseiller André Fournier donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pourvoyant à faire l'acquisition d'équipements pour le Service de protection contre les incendies, tels qu'un séchoir pour bottes et vêtements spécialisés ainsi qu'une cascade pour le remplissage des bouteilles d'air, comme prévu au programme d'immobilisations 2015.

Le règlement, en plus de pourvoir à la dépense, décrètera un emprunt à long terme pour en acquitter le coût.

**AVIS DE MOTION
ENTRETIEN DES BÂTIMENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE**

Monsieur le conseiller André Fournier donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement relatif à l'entretien des bâtiments sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

**AVIS DE MOTION
MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014**

Madame la conseillère Sandra Gravel donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pourvoyant à modifier le règlement numéro 1259-2014 intitulé règlement de zonage de façon à :

- Préciser les définitions de «maison mobile» et de «maison unimodulaire» ;
- Ajouter «cabane à sucre» comme construction complémentaire à des usages autres que l'habitation;
- Introduire des dispositions sur l'entretien des terrains.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 AVRIL 2015

AVIS DE MOTION
MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS
NUMÉRO 1268-2015

Madame la conseillère Sandra Gravel donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pourvoyant à modifier le règlement numéro 1268-2015 intitulé règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction de façon à :

- modifier les dispositions concernant l'émission, la validité et la prolongation des permis et des certificats ;
- prohiber le changement d'usage d'un bâtiment complémentaire en bâtiment principal ;
- exiger l'obtention d'un certificat d'occupation dans certains cas et en fixer les conditions d'émission ;
- assurer la concordance au règlement provincial sur le prélèvement des eaux et leur protection.

233-2015 REDRESSEMENT CADASTRAL

ATTENDU la résolution 120-2009 de ce conseil qui est venu demander au gouvernement du Québec de procéder à un redressement des limites territoriales des municipalités de Saint-Raymond, Lac-Sergent et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU la lettre du Ministre Pierre Moreau en date du 18 mars 2015 sur laquelle apparaissent le plan illustrant le redressement cadastral ainsi que la description des limites territoriale proposées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU que ce conseil donne son accord à la proposition de redressement cadastral telle que proposée dans la lettre du Ministre Moreau dans laquelle sont joints la description et le plan des limites cadastrales projetées.

ADOPTÉE

234-2015 ASSISTANCE AU DÉMÉNAGEMENT DE LA CLINIQUE MÉDICALE

ATTENDU que Gestion santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est un organisme à but non lucratif, supporté par la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que cet organisme opérera la clinique médicale Sainte-Catherine dans des nouveaux locaux, le 1er juillet prochain;

ATTENDU que, pour faciliter ce déménagement, il s'avère nécessaire pour l'organisme d'obtenir le soutien technique de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU que ce conseil autorise M. Pierre Roy, directeur adjoint aux travaux publics, à louer un camion et à fournir la main-d'oeuvre pour aider Gestion santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à aménager dans ses nouveaux locaux.

Le déménagement devra s'effectuer un samedi et idéalement quelques semaines avant le 1er juillet, vu la tenue d'un rodéo à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier les 26, 27 et 28 juin 2015.

ADOPTÉE

235-2015 AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 89-2015: PORTES CASERNE INCENDIE

ATTENDU la résolution numéro 89-2015 adoptée le 9 février dernier autorisant le remplacement de quatre opérateurs électriques pour les portes 2 à 5 du poste incendie;



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 AVRIL 2015**

ATTENDU que le soumissionnaire n'avait pu établir le coût de la main-d'oeuvre dans sa soumission;

ATTENDU le rapport du directeur du Service de protection contre les incendies, M. Pierre Beaumont, en date du 13 avril 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 89-2015 et de ratifier la dépense totale de 5 267,75 \$, incluant les taxes nettes, pour le paiement du matériel et de la main-d'oeuvre pour le remplacement de quatre opérateurs électriques pour les portes 2 à 5 du poste incendie.

ADOPTÉE

236-2015 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 223-2015: CONCOURS LIEUTENANT ÉLIGIBLE

ATTENDU la résolution numéro 223-2015 adoptée le 13 avril dernier autorisant le directeur du Service de protection contre les incendies à afficher l'offre d'emploi pour l'embauche d'un lieutenant éligible, du 15 au 30 avril 2015;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les dates d'affichage dudit concours;

ATTENDU le rapport du directeur du Service de protection contre les incendies, M. Pierre Beaumont, en date du 14 avril 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU de modifier les dates d'affichage du concours pour le poste de lieutenant éligible, soit du 5 au 20 mai 2015, plutôt que du 15 au 30 avril 2015.

ADOPTÉE

237-2015 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 559-2014 : BAIL D'EMPLACEMENT DE LA TOUR DE COMMUNICATION

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a signé un bail d'emplacement avec TELUS Mobilité pour la tour de communication sur le lot 4 009 760;

ATTENDU QUE la résolution 559-2014 autorisant la signature dudit bail stipulait que le bail serait d'une durée de dix ans;

ATTENDU QU'il serait utile d'amender cette résolution afin d'indiquer que le bail de dix ans peut être proroger pour une période additionnelle de dix autres années;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'amender la résolution 559-2014 afin d'indiquer que le bail de dix ans peut être proroger par TÉLUS pour une période additionnelle de dix ans.

ADOPTÉE

238-2015 EXPERTISES SUPPLÉMENTAIRES: CONTAMINATION TERRAIN ANCIENNE CASERNE

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à une étude de caractérisation environnementale complémentaire afin de vérifier l'étendue des sols contaminés sur deux des trois propriétés voisines du 7, route de la Jacques-Cartier;

ATTENDU la proposition de travail de Stéphane Lambert, ing., d'Akifer, en date du 17 avril 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU
D'autoriser une dépense de 10 455 \$, plus taxes, afin de réaliser huit forages supplémentaires sur les terrains du 1, route de la Jacques-Cartier et du 35, rue Louis-Jolliet;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 AVRIL 2015

De mandater la firme Akifer pour la réalisation des travaux, le tout conformément à la proposition de travail de M. Stéphane Lambert, en date du 17 avril 2015;

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02-470-01-419, après une appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté de 976,44 \$.

ADOPTÉE

**239-2015 ACHAT D'UN CAMION PICK-UP / REMPLACEMENT DU VÉHICULE NUMÉRO 53
AUTORISATION D'ACHAT**

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'une camionnette;

ATTENDU le rapport du directeur adjoint aux travaux publics en date du 23 avril 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU

- D'autoriser l'achat d'une camionnette 4X4 neuve, de l'année 2015, de Germain Auto St-Raymond au prix de 27 600 \$, plus taxes;
- De financer cet achat par contrat de vente à tempérament sur une période de 5 ans;
- D'imputer les dépenses, pour l'année 2015, de la façon suivante :
3 864,54 \$ au poste 03-500-10-004 (capital)
609,39 \$ au poste 02-921-04-840 (intérêts)

Total : 4 472,93 \$

ADOPTÉE

**240-2015 ACHAT D'UN CAMION PICK-UP / REMPLACEMENT DU VÉHICULE NUMÉRO 53
CRÉDIT-BAIL**

ATTENDU que la Ville désire acheter, par contrat de vente à tempérament régi par les articles 1745 et suivants du *Code civil du Québec*, le ou les biens mentionnés ci-dessous;

ATTENDU que la municipalité reconnaît que la cession du contrat par le vendeur est nécessaire pour que le prix ou le solde du prix de vente soit payable par versements périodiques;

ATTENDU que la municipalité a été avisée que le vendeur a cédé ou s'apprête à céder au cessionnaire mentionné ci-dessous tous ses droits dans le contrat de vente;

ATTENDU que la cession du contrat au cessionnaire n'affecte pas ou n'affectera pas les droits de la municipalité contre le vendeur ou le fabricant du ou des biens vendus;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier achète de Germain Chevrolet Buick GMC inc., par contrat de vente à tempérament comportant des versements périodiques et une clause de réserve de propriété jusqu'à parfait paiement, le ou les biens suivants : une camionnette GMC Sierra 2015 (neuve) pour le service des travaux publics au prix de 27 600 \$, plus taxes;

QUE le prix de vente ou le solde de celui-ci, si une partie du prix est payée comptant (ci-après appelé « le solde du prix de vente »), porte intérêt : à taux variable (le 27 avril 2015, le taux est : taux préférentiel de 2,85 % majoré de 0,5 % l'an);

QUE le solde du prix de vente et les intérêts sur celui-ci soient payables en fonction d'un amortissement de 60 mois;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 AVRIL 2015

QUE la municipalité accepte la cession du contrat de vente en faveur de La Caisse Desjardins, qu'elle accepte de faire ses paiements périodiques au cessionnaire, qu'elle réserve ses droits contre le vendeur ou le fabricant des biens achetés et qu'elle renonce à faire valoir contre le cessionnaire tout défaut de fonctionnement ou autre vice ou irrégularité relatifs aux biens qu'elle pourra invoquer contre le vendeur des biens;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer le contrat de vente à tempérament conforme aux modalités susmentionnées, ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

241-2015 SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE MTQ : BALAYAGE DES RUES

ATTENDU la demande du ministère des Transports du Québec de faire effectuer par la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier le balayage de certaines routes à la charge du Ministère dans le périmètre urbain de la Ville, en contrepartie de la somme de 2 387,70 \$, soit un prix unitaire de 350 \$ par kilomètre.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU que ce conseil autorise le directeur adjoint aux travaux publics, M. Pierre Roy, à signer l'acceptation de la proposition du Ministère, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

242-2015 AMÉNAGEMENT D'UN PARC À CHIENS

ATTENDU que le plan triennal d'immobilisations (PTI 2015 - 2016 - 2017) prévoit, pour 2015, l'aménagement d'un parc à chiens sur la rue Laurier;

ATTENDU que, bien que le PTI prévoit une appropriation de 31 000 \$ de l'excédent non affecté et une subvention de 31 000 \$ pour financer ce projet, le conseil entend financer celui-ci en partie à même le remboursement partiel de la taxe d'accise sur l'essence et en partie par l'excédent non affecté du fonds général;

ATTENDU que le programme soumis pour le remboursement partiel de la taxe d'accise sur l'essence vient d'être approuvé par le gouvernement du Québec;

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire de débiter les travaux estimés à 62 330 \$ par les Services techniques de la Ville et de les financer de la façon suivante:

- 30 000 \$ par le programme de taxe d'accise
- 32 330 \$ par l'excédent non affecté du fonds général

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU

Que ce conseil décrète les travaux d'aménagement d'un parc à chiens sur la rue Laurier, tels que conçus et estimés par les Services techniques de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

Que ce conseil approuve la somme de 62 330 \$ de la façon établie dans le préambule de la présente résolution, soit 30 000 \$ à partir du programme de remboursement partiel de la taxe d'accise sur l'essence et 32 330 \$ de l'excédent non affecté du fonds général.

ADOPTÉE

243-2015 COUPE D'ARBRES: LIGNE ÉLECTRIQUE RUE DU LEVANT

ATTENDU le rapport du directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment, M. Pascal Bérubé, en date du 27 avril 2015;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 AVRIL 2015

Que ce conseil autorise une servitude de 1,5 mètre de largeur au lieu de 0,9 mètre afin de répondre aux normes d'Hydro-Québec pour l'installation d'une ligne électrique entre les lots séparant le parc de La Bécassine et le projet de condos de la rue du Levant.

Que, pour ce faire, le conseil autorise l'abattage de 27 arbres et leur remplacement aux frais du promoteur, tel que prévu par Mme Marie-Josée Bertrand, hortultrice pour la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que M. le maire Pierre Dolbec et M. le directeur général et greffier Marcel Grenier soient autorisés à signer tout document en rapport avec la présente résolution.

ADOPTÉE

244-2015 MODIFICATION DU BAIL: AFFICHAGE PARC INDUSTRIEL

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser l'ajout de l'article 6.4 au bail utilisé pour louer un espace publicitaire de 6 pieds par 17 pouces, recto-verso, sur la structure installée sur l'enseigne annonçant le parc industriel à l'intersection de la route de Fossambault et de la rue Edward-Assh.

Cet article stipule que le locataire doit payer les coûts reliés à la production des panneaux.

ADOPTÉE

245-2015 CAUTIONNEMENT ÉVÉNEMENTS SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

ATTENDU la résolution 118-2015 qui a autorisé la signature d'un protocole d'entente avec Événements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU qu'Événements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 49 000 \$ d'ici à ce que cet organisme sans but lucratif, à sa première année d'existence, ait pu se constituer un fonds de roulement;

ATTENDU que cette institution financière exige que la municipalité se rende caution de cette obligation ;

ATTENDU qu'un tel cautionnement est prévu à l'article 4.5.1 de l'entente;

ATTENDU l'alinéa 3 de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier se porte caution en faveur d'Événements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier d'un montant de 49 000 \$ jusqu'au 31 décembre 2015.

ADOPTÉE

246-2015 PLAN DIRECTEUR DU PARC DU GRAND-HÉRON

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier désire renforcer la vocation de pôle de services sportifs et récréatifs du parc du Grand-Héron;

ATTENDU que, pour ce faire, les infrastructures de loisir présentes dans le parc doivent être consolidées et de nouveaux équipements doivent s'ajouter afin de répondre adéquatement à la demande;

ATTENDU que, pour ce faire, ce conseil se doit d'adopter un nouveau plan directeur;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 AVRIL 2015

ATTENDU les travaux entrepris depuis plusieurs mois et les mandats accordés pour mener à bien ce projet;

ATTENDU le document préparé par Mme Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, daté d'avril 2015, auquel est annexé le plan directeur d'aménagement du parc du Grand-Héron suggéré;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Pierre Dolbec
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le nouveau plan d'aménagement du parc du Grand-Héron joint au document intitulé «Plan directeur du parc du Grand-Héron 2015», lequel est daté d'avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur le directeur général et greffier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 23 avril 2015, laquelle comprend 113 commandes au montant de 390 478,01 \$.

247-2015 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 31 mars 2015, laquelle totalise la somme de 65 133,05 \$ et d'autoriser la trésorière à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

248-2015 CLÔTURE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU de clore cette séance.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 20 h 06.

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 AVRIL 2015**
